

Conseil du 20^{ème} arrondissement

Séance du 5 mars 2015

Vœu

Déposé par Atanase PERIFAN et le groupe UMP20^{ème}

**Relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement
et de la mise en fourrière**

Considérant le vœu déposé par Atanase PERIFAN et les élus du groupe UMP20^{ème} lors du Conseil d'arrondissement du 26 juin 2014, relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière ;

Considérant l'adoption, lors du Conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014, du vœu déposé par Philippe Goujon et les élus du groupe UMP, visant à ce que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux ;

Considérant que malgré ce vote datant de plus de six mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des Conseillers de Paris, ni par la Maire, ni par le Préfet de Police ;

Sur proposition d'Atanase PERIFAN et des élus du groupe UMP20^{ème}, émet le vœu que :

- le maire du 20^{ème} arrondissement interpelle la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors du Conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014.

Conseil du 20^e arrondissement du 5 mars 2015

Sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !"

Vœu de soutien à l'attribution d'un local adapté pour la Miroiterie

Considérant l'attachement de la Ville de Paris à la culture et à la création sous toutes ses formes, à la préservation de structures indépendantes et associatives d'éducation populaire culturelle, au soutien aux collectifs d'artistes, via les conventions d'occupations précaires ;

Considérant que le squat appelé la Miroiterie, était un lieu unique à la fois scène musicale alternative, ateliers d'artistes, salle de danse, galerie d'exposition, magasin solidaire, lieu de vie et de résidence, a été évacuée en mai 2014 car il n'était pas adapté aux exigences de sécurité requises pour ces activités ;

Considérant que la Miroiterie a été de 1999 à 2014 un lieu de vie culturelle riche et intense pour notre arrondissement, mettant en valeur la richesse humaine et urbaine de notre arrondissement et que sa fermeture constitue un appauvrissement considérable pour la vie du quartier Ménilmontant, du 20^{ème} arrondissement et plus globalement de notre ville ;

Considérant que l'association la Miroiterie-Paris a fait une demande de local ERP (recevant du public et non uniquement des concerts) à la CALASS pour développer en phase avec l'esprit initial de la Miroiterie, un lieu autonome mêlant scène musicale alternative, lieu de solidarité ouvert aux habitants, ateliers d'artiste et résidences artistiques, sans hébergement sur place, étant précisé que les aspects culturels et sociaux du projet sont intrinsèquement liés ;

Considérant que cette demande n'a pour l'instant pas abouti faute d'avoir pu trouver un local ERP adapté notamment à une activité de concert et de diffusion de musique amplifiée ;

Considérant la volonté réaffirmée de l'association la Miroiterie-Paris de créer un nouveau lieu alternatif, la Miroiterie 2, dans le respect des normes de sécurité et des réglementations ;

Considérant que les activités de la Miroiterie ont été qualifiées d' « artistiques donc utiles » par la Cour d'Appel du 14 septembre 2009 ;

Sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Front de Gauche - Place au peuple !", le Conseil du 20^e arrondissement réaffirme son soutien au projet de l'association « la Miroiterie-Paris » et à la demande de locaux ERP afin que ce projet puisse aboutir dans les plus brefs délais.

Vœu de la Majorité Municipale Relatif au relogement dans les foyers de travailleurs migrants et à l'hébergement d'urgence

- Considérant que la Ville de Paris pilote le Plan de traitement des foyers de travailleurs migrants impliquant leur réhabilitation ainsi que l'humanisation de ses structures, auparavant assuré par l'Etat ;
- Considérant qu'entre 2005 et 2013, les travaux de 25 des 45 foyers parisiens ont été financés, que 21 nouvelles résidences sociales de desserrement ont été créées, tandis que 10 foyers de travailleurs migrants doivent être rénovés/réhabilités/reconstruits au cours de la mandature ;
- Considérant qu'un protocole de réhabilitation des foyers est réalisé en concertation avec l'ensemble des acteurs : gestionnaires, propriétaires, Ville de Paris et représentants des résidents élus selon un protocole électoral réactualisé en octobre 2008 ;
- Considérant que ces foyers de travailleurs migrants représentent aujourd'hui une forme d'habitat indigne et que tous les groupes politiques considèrent plus que nécessaire ces opérations de réhabilitation ;
- Considérant qu'à la suite de la fermeture, le 5 février 2015, du foyer de travailleurs migrants du 23 rue du Retrait, dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, 47 personnes qui y trouvaient habituellement refuge, n'ont trouvé aucune solution durable de relogement et n'ont eu en conséquence d'autres alternatives que de passer les mois d'hiver dans la rue, même si des solutions très provisoires d'hébergement ont été trouvées pour une partie d'entre eux ;
- Considérant que le nombre de personnes sans-abris recensées à Paris est évalué à 7000 environ ;
- Considérant que sur les 23 000 places d'hébergement à Paris incluant les nuitées hôtelières, seules 5250 places sont dédiées à des hommes seuls, alors même que les sans domicile sont majoritairement des hommes (entre 60% et 75%) et isolés (entre 2/3 et 3/4 d'entre eux vivent seuls) ;
- Considérant le travail important et les engagements ambitieux du Pacte Parisien de Lutte Contre la Grande Exclusion, mais qui ne répond que très partiellement au besoin d'augmentation de places d'hébergement, notamment à destination des personnes en situation irrégulière, et à la nécessité d'allocation de moyens supplémentaires ;
- Considérant que par une ordonnance du 10 février 2012, le juge des référés du Conseil d'Etat a consacré une nouvelle liberté fondamentale au sens de l'article L. 521-2 du code de la justice administrative en énonçant « qu'il appartient aux autorités de l'Etat de mettre en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans-abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale », et « qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut (...) faire apparaître (...) une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour l'intéressé » ;

- Considérant que dans le cadre du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, la majorité de ces foyers nécessite une fermeture temporaire du fait de travaux lourds ;

Sur proposition des groupes de la majorité, le Conseil du 20^{ème} arrondissement émet le vœu :

- Que la situation des sur-occupants des Foyers de Travailleurs Migrants soit prise en compte dans le cadre du Plan de Traitement des Foyers de Travailleurs Migrants, afin que des solutions d'hébergement soient trouvées lorsque ces foyers ferment pour travaux et n'entraînent aucune mise à la rue notamment pendant la période hivernale ;
- Que la Ville de Paris prenne la mesure des situations des personnes sans-abri et intervienne auprès des services de l'Etat pour que le nombre de places d'hébergement, notamment les places d'hébergement d'urgence, augmente significativement ;
- Que la Ville de Paris intervienne auprès de l'Etat pour que tous les dispositifs permettant l'arrêt de la gestion de l'hébergement d'urgence au thermomètre soient mis en place ;
- Que soit organisée une table ronde entre des représentants de la Ville de Paris, de la Mairie du 20^e, la Préfecture de Paris, des représentants des expulsés du Foyer du Retrait, les associations qui les soutiennent et le bailleur Coallia.

Vœu relatif à l'appel à proposition à végétalisation « Du vert près de chez moi »

Déposé par le groupe EELV, à l'initiative de Kathy Carime-Jalime et Emmanuelle Rivier

Pour le Conseil du 20^e arrondissement du 5 mars 2015

Considérant que depuis 2007, le programme de végétalisation de Paris constitue une des orientations de la stratégie d'adaptation du Plan Climat et Énergie de Paris qui prépare la Ville aux évolutions climatiques et à la raréfaction des ressources ;

Considérant que le plan biodiversité de la Ville de Paris a défini comme objectif de sensibiliser les citoyens et mobiliser les acteurs du territoire pour transmettre à tous les Parisien-ne-s et aux générations futures une culture de l'écologie urbaine. Et dans la perspective que ce plan sera redéfini dans les prochains mois ;

Considérant le projet de loi relatif à la biodiversité qui entend renforcer et renouveler les politiques publiques en faveur de la biodiversité et en particulier de mieux concilier activités humaines et biodiversité ;

Considérant que 2015 sera l'année de la COP21 en France où Paris sera la ville hôte et qu'à ce titre montrer des réalisations concrètes visibles et citoyennes revêt un symbole fort ;

Considérant que la première étape de l'opération du Vert près de chez moi s'est terminée il y a peu et que nous sommes désormais dans le deuxième temps, celui de la réalisation des propositions ;

Considérant que la Ville de Paris mène une telle opération pour la première fois et que des ajustements sont donc naturels et même attendus ;

Considérant le souhait annoncé par la Ville de Paris de donner à tous ses habitantes et habitants la possibilité de s'exprimer sur des espaces à végétaliser ;

Considérant qu'un réel processus démocratique, passe par des temps d'échange entre les acteurs, et des processus de délibérations mais aussi par une connaissance préliminaire par l'ensemble des acteurs de chaque étape de l'opération ;

Considérant que cette opération a remporté un vif succès et que certaines propositions pourront se concrétiser mais qu'un grand nombre pourraient ne pas correspondre aux critères retenus ;

Aussi, sur proposition de Kathy Carime-Jalime, d'Emmanuelle Rivier et du groupe EELV, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :

*** L'ensemble des propositions non retenues soit porté à la connaissance des arrondissements avec les modalités de sélection et les motifs de refus,**

*** Après avoir obtenu l'accord préalable des porteurs de projet; leurs coordonnées seront transmises aux services concernés dans les arrondissements,**

*** Le calendrier élargi à toute la mandature soit pris en compte dans le plan d'ensemble de la Ville et qu'une proposition soit faite en ce sens aux arrondissements volontaires,**

*** Le budget global ainsi que celui alloué à chaque arrondissement pour cette opération soit annoncé et discuté par les arrondissements,**

*** Un calendrier précis des prochaines étapes soit publié,**

- * Les choix des futurs points à végétaliser dans les arrondissements soient décidés avec chacun des maires des arrondissements et avec les élu-e-s concerné-e-s par cette opération,**
- * L'expérience de la première opération « du vert près de chez moi » soit partagée entre les arrondissements, recueillie et prise en compte pour améliorer le déroulement d'opérations similaires ultérieures,**
- * La ville demande qu'une étude soit réalisée par chacun des bailleurs sociaux pour répertorier les espaces disponibles pour des végétalisations. L'objectif est que ces parcelles soient pris en en charge et entretenues par les locataires,**
- * Que lors de la prochaine étape, il soit demandé aux porteurs de projets de donner leurs coordonnées, et que des initiatives collectives ou des projets issus de l'économie sociale et solidaire soient favorisées notamment pour des projets nécessitant des interventions d'habitants, et non prises en charge en règle générale par la DEVE (notamment jardinières, fleurissement des pieds d'arbres),**
- * Que lors de la prochaine étape, les projets d'agriculture urbaine notamment à base de substrats de déchets (économie circulaire) soient favorisés,**
- * Qu'il soit le cas échéant envisagé de rebaptiser l'opération « du Vert près de chez nous »,**
- * Que des actions de coordination soient mise en œuvre au niveau parisien et dans les arrondissements, afin d'accorder la programmation et la réalisation des projets issus de l'opération « Du vert près de chez moi », du budget participatif 2014 (murs végétalisés, jardins dans les écoles notamment), des projets inscrits au PIM, et les engagements de mandature autour de la végétalisation,**
- * Qu'un travail partenarial soit mis en place avec les associations, les professionnels, et les citoyens engagés dans la végétalisation de l'espace public, notamment en organisant des états généraux de la végétalisation de l'espace public et de la Nature en ville,**
- * Qu'un effort soit apporté à l'affichage en vue d'informer au mieux les riverains à proximité de certains espaces verts,**
- * Que nous réfléchissions à la mise en place d'un verger disposant d'espèces diversifiées (néfliers du japon, muriers platane, l'arbre à kiwi).**